

<b>N° de compte :</b> _____
<b>Souscripteur</b> (ou responsable public) <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme Nom : _____ Prénom : _____
<b>Cosouscripteur</b> (s'il y a lieu) <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme Nom : _____ Prénom : _____
<b>Nouveau bénéficiaire</b> (doit être un résident du Canada à la date de la présente demande)
<b>Renseignements personnels</b> <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme Nom : _____ Prénom : _____ N° d'assurance sociale : _____ Date de naissance (AAAA-MM-JJ) : _____ Sexe: <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
<b>Adresse personnelle</b> Identique à celle <input type="checkbox"/> du souscripteur <input type="checkbox"/> du cosouscripteur N° et rue : _____ App. : _____ Ville : _____ Province : _____ Pays : _____ Code postal : _____
<b>Lien de parenté du souscripteur avec le bénéficiaire:</b> <input type="checkbox"/> Père / mère <input type="checkbox"/> Grand-père / grand-mère <input type="checkbox"/> Tante / oncle <input type="checkbox"/> Frère / sœur <input type="checkbox"/> Pas de lien de parenté <input type="checkbox"/> Organisme <input type="checkbox"/> Autre _____
Le nouveau bénéficiaire est-il le frère ou la sœur du ou des bénéficiaires actuel (s) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Renseignements personnels du parent, du tuteur ou du responsable public</b> <b>(seulement si aucune de ces personnes n'est un souscripteur du Régime)</b> <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme Nom : _____ Prénom : _____ Adresse personnelle N° et rue : _____ App. : _____ Ville : _____ Province : _____ Pays : _____ Code postal : _____
<b>Bénéficiaire devant être retiré du REEE</b> <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme Nom : _____ Prénom : _____ N° d'assurance sociale : _____ Date de naissance (AAAA-MM-JJ) : _____

Pour ajouter un bénéficiaire à un régime enregistré d'épargne-études familial, il faut utiliser le formulaire VD150F Régime enregistré d'épargne-études, demande d'adhésion.

Les règles applicables à la désignation de bénéficiaire sont fonction du type de Régime enregistré d'épargne-études (REEE) détenu.

**Type de régime concerné par la demande** (cochez une seule case):

- Individuel : Aucune restriction ne s'applique quant à l'âge du bénéficiaire ou au lien de parenté par le sang ou par adoption\* l'unissant au souscripteur. Un seul bénéficiaire sera désigné dans ce type de régime.
- Familial : Chaque bénéficiaire doit être uni à chaque souscripteur vivant par les liens du sang ou de l'adoption \* ou avoir été uni à un souscripteur initial décédé. Il doit également être âgé de moins de 21 ans ou avoir été, immédiatement avant cet ajout, le bénéficiaire d'un autre régime d'épargne-études alors qu'il était âgé de moins de 21 ans.

J'ai pris connaissance des particularités applicables au type de REEE que je détiens, et je confirme que la nouvelle désignation de bénéficiaire respecte ces conditions.

N° de compte : \_\_\_\_\_

Également, pour recevoir la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) supplémentaire ou le bon d'études canadien (BEC), un bénéficiaire admissible doit être désigné comme bénéficiaire d'un régime individuel ou d'un régime familial dont tous les bénéficiaires sont frères et sœurs.

Suite au changement de bénéficiaire, les cotisations ou les cotisations nettes faites pour le premier bénéficiaire seront traitées comme si elles avaient été faites pour le nouveau bénéficiaire, à la date initiale de leur versement. Cela pourrait donner lieu à une cotisation excédentaire et avoir des conséquences au niveau des antécédents de cotisation au REEE (plafond annuel et cumulatif).

Par contre, il n'y aura aucune conséquence à ce niveau si une des conditions suivantes sont respectées :

- le nouveau bénéficiaire est soit un frère ou une sœur de l'ancien bénéficiaire et il est âgé de moins de 21 ans

**ou**

- les deux bénéficiaires sont unis par les liens du sang ou de l'adoption\* à un souscripteur initial, tous les deux ont moins de 21 ans et aucune SCEE supplémentaire n'a été versée dans le compte.

De plus, le bon d'études canadien (BEC) étant attribué à un enfant en particulier, il n'est pas transférable à un autre bénéficiaire.

Par la présente, j'autorise Valeurs mobilières Desjardins à effectuer le changement de bénéficiaire demandé. J'ai lu et compris le présent document et j'accepte les conséquences possibles de cette modification de bénéficiaire.

\_\_\_\_\_  
Signature du souscripteur\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)\_\_\_\_\_  
Signature du cosouscripteur (s'il y a lieu)\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)

\* **Liens du sang ou de l'adoption (légale ou de fait)** : La loi de l'impôt sur le revenu définit les liens du sang comme étant ceux qui unissent une personne à son fils ou sa fille (ou ses autres descendants tels son petit-fils et sa petite fille), à ses parents (ou autre ascendants tels ces grands-parents), à son frère ou à sa sœur. Les liens de l'adoption unissent une personne à son père adoptif et sa mère adoptive, aux enfants (et autres descendants) de ses parents adoptifs et aux parents (et autres ascendants) de ses parents adoptifs. Les beaux enfants ont un lien avec leur beau-père et leur belle-mère parce qu'ils sont les enfants de son époux, de son épouse ou de son conjoint de fait. La loi considère que les nièces, neveux, tantes, oncles, cousins et cousines du souscripteur n'ont pas de lien du sang avec lui. La Loi considère qu'une personne n'a pas de lien avec elle-même.